

RENCONTRE MINFI-SECTEUR PRIVE

*_*_*_*_*_*_*

Vendredi 27 septembre 2019

GICAM

*Excellence Monsieur le Ministre des Finances,
Monsieur le Gouverneur de la Région du Littoral,
Monsieur le Préfet du Département du Wouri
Monsieur le Représentant de la Chambre de Commerce,
Monsieur le Représentant de ECAM,
Monsieur le Président du MECAM
Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprises,
Chers Invités,
Mesdames et Messieurs,*

C'est un honneur et un privilège pour moi de prendre la parole au nom du Secteur Privé devant cette auguste assemblée à l'occasion de cette importante rencontre du Ministre Finances avec la communauté des affaires.

Excellence Monsieur le Ministre,

Chaleureuse bienvenue parmi nous !

Ce sont les premiers mots que vous adresse, par ma voix, le secteur privé réuni dans cette salle de conférence André Siaka du GICAM.

Une fois de plus vous faites vivre une tradition désormais établie : rendre visite à la communauté des affaires pour des concertations sur des sujets de la plus haute importance.

Soyez-en sincèrement remercié !

Votre présence à ce rendez-vous dans le contexte actuel d'agendas chargés montre tout l'intérêt que vous portez au secteur privé. Nous pourrions promptement céder à l'envie de vous crier notre colère face aux affres que certaines entreprises subissent, et je suis d'avis que vous le comprendriez.

Mais, nous trouvons dans votre **exceptionnelle disponibilité**, des raisons de garder la foi en l'avenir. Mais, cet espoir ne sera préservé que si nous vous faisons part en toute transparence et responsabilité de nos problèmes et soucis de l'heure.

Excellence Monsieur le Ministre, Très cher Ami,

Vous ne le savez peut-être pas, vos déplacements à Douala sont toujours des moments importants, attendus et courus comme le

témoigne la qualité de l'audience qui vous accueille et ce à plusieurs titres :

- D'abord, vous êtes l'argentier, un argentier pas comme les autres, vous êtes à la tête d'un département ministériel duquel nombre des questions d'entreprises ressortent,
- Le contexte économique est difficile, les finances publiques sont mises à rude épreuve, le Cameroun est sous Programme économique et financier avec le FMI depuis 2017 et jusqu'en 2020, et peut-être au-delà,
- Ce contexte économique est aggravé depuis le début de l'année à travers les difficultés rencontrées par les entreprises dans les opérations de transferts du fait de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation de change. Et ce en dépit de la légère amélioration consécutive aux concertations que nous avons avec la BEAC ainsi qu'avec les banques commerciales.
- Nous sommes à quelques mois de l'adoption de la loi des finances pour l'année 2020, dont l'importance stratégique pour l'économie n'est plus à démontrer.

En rappel, le contexte économique actuel est difficile et caractérisé par : * une dégradation continue et inquiétante des finances et des dettes publiques, ** l'appauvrissement des entreprises du fait des performances en berne, *** la crise des devises, **** les crises sécuritaires dans la partie septentrionale du pays et dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

L'impact économique lourd pour les entreprises dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest est tel qu'il se répercute désormais au-delà des deux Régions concernées. Il est espéré que le Grand Dialogue National qui démarre dans quelques jours permette de mettre fin à cette crise qui n'a que trop duré et dont les dégâts sur les plans économique, social et humain sont désastreux.

Excellence Monsieur le Ministre,

Votre arrivée au Ministère des Finances nous a donné l'espoir d'une amélioration sensible de l'environnement des affaires et spécialement de la fiscalité interne et de porte, avec comme perspective une baisse de la pression fiscale et l'amélioration de l'administration de l'impôt.

Y donnant suite, vous avez assuré le redémarrage des activités de deux comités bipartites MINFI – Secteur privé importants à nos yeux. D'une part, le Comité permanent de concertation sur les questions fiscales et, d'autre part, le Comité d'appui à l'instruction des recours préalables. Dans un passé pas lointain, nous nous sommes tellement plaints de la quasi-absence de concertations sérieuses que nous ne pouvions que nous en réjouir. Au moment, où nous entrons dans le dernier quart de l'année en cours, nous pouvons dresser un premier bilan du fonctionnement de ces deux Comités.

Le Comité permanent de concertation sur les questions fiscales et douanières : après un démarrage seulement en milieu d'année 2019, il n'a pas encore été en situation de jouer pleinement son rôle sur l'ensemble de l'année.

Mais l'on se doit de reconnaître la cadence soutenue qu'il a su imprimer après sa première réunion en mi-juin, traitant tant de l'état d'avancement des propositions de réformes fiscales approuvées du GICAM que de la prochaine Loi des Finances 2020.

Le Comité d'appui à l'instruction des recours préalables a examiné la grande majorité des recours gracieux introduits au niveau du Ministre des Finances. Dans l'ensemble, l'intervention du Comité permet au contribuable de bénéficier d'un examen plus objectif de ses contestations. Il a été noté que le Comité statue de manière collégiale pour faire des propositions au Ministre, après examen des dossiers qui lui sont transmis.

Toutefois, les entreprises font face à deux problèmes :

- Les redressements fiscaux, dont les justifications restent à démontrer, portant sur des montants très importants au regard de leur chiffres d'affaires et de leurs marges bénéficiaires.
- Le délai de deux mois imparti au Comité pour instruire les dossiers qui lui sont soumis, s'avère en pratique insuffisant. C'est porteur de risque pour le contribuable dans la mesure où il est tenu de payer 50% du montant contesté pour continuer à bénéficier du sursis de paiement et pour saisir le juge administratif.

Ceci étant dit, qu'en est-il du fond, s'agissant principalement du suivi des propositions de réformes fiscales du GICAM, de la préparation de la Loi des Finances 2020, des droits du contribuable ?

Propositions de réformes fiscales du GICAM

L'accueil que vous aviez réservé à nos propositions de réforme et la restitution que vous en aviez faite avait suscité beaucoup d'espoirs au sein de la communauté des affaires. Aujourd'hui, force est de constater que la récolte n'a pas tenu la promesse des fleurs. De fait, la revue de l'état d'avancement des propositions approuvées de réforme fiscale du GICAM montre un taux relatif d'exécution sur nos propositions les plus importantes ; en fait, à ce stade on relèvera que l'Etat a plus fait le tri dans nos propositions érigées en shopping list plutôt que de procéder à un tri axé sur le double souci de soulager les entreprises et d'élargir l'assiette fiscale.

Nos propositions ont ainsi été dévoyées et dénaturées. C'est un constat qui traduit que votre pensée a été trahie quelque part et

même votre vision de ce que représente la fiscalité dans le développement des affaires.

La Loi des Finances 2020

Pour ce qui concerne la Loi des Finances 2020, c'est bien la première fois depuis longtemps que des concertations sérieuses ont été menées avec le Patronat et nous en sommes naturellement grés au Ministère des Finances. Toutefois, pour des raisons évidentes de transparence et d'efficacité, nous aurions aimé que l'Avant-Projet de Loi de Finances nous soit présenté. A la place, les concertations ont porté sur les grandes lignes des mesures envisagées.

S'y sont ajoutées des propositions du GICAM et des autres groupements sur la Loi de finances 2020, mais avec une contrainte majeure : seules les propositions sans incidence négative sur l'assiette fiscale ou sur les taux d'impositions ont été examinées au motif que le cadrage budgétaire avait déjà été fixé. Du coup, peu de mesures formulées par le GICAM, y compris celles visant à l'amélioration de l'administration de l'impôt, ont été retenues. Ceci pose clairement la question du timing des réflexions qui doivent être menées en amont de la lettre de cadrage budgétaire du Président de la République.

Nous sommes d'avis que les Propositions de Réformes fiscales du GICAM facilitent à cet égard une approche proactive.

Tout ceci montre combien notre approche de la fiscalité reste malheureusement de court terme. Dans ces conditions, le changement de paradigme fiscal auquel nous aspirons semble encore éloigné de nous dans le fond. Du coup, en 2020, notre système fiscal restera ce qu'il est : prédateur, confiscatoire pour bon nombres de secteurs notamment ceux à faible marge, et aussi peu protecteur des droits du contribuable. Ainsi donc, notre système fiscal reste en marge de toute logique économique car il taxe prioritairement la richesse créée plutôt que les résultats réalisés.

Droits du contribuable / Relations administration fiscale et des douanes - contribuable

Les droits du contribuable doivent être protégés, respectés :

Ce n'est malheureusement pas toujours le cas, du fait du comportement et des attitudes d'une administration prédatrice, qui procède parfois par embuscades dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions fiscales et douanières.

Le cas du blocage de certaines activités en l'absence de l'ANR dans les délais impartis en est une illustration du fait de la difficulté d'obtention du sursis de paiement surtout en période de contentieux.

La même administration, à notre grande stupéfaction, fait montre de mépris à l'égard de ceux paient des impôts pas seulement les petits, même ceux qui contribuent de manière significative au budget de l'Etat. A ceux-ci pourtant, dans d'autres pays, on déroulerait le tapis rouge, mais certainement pas chez nous. Des contribuables se surprennent à devoir raser les murs pour obtenir des rendez-vous avec certains directeurs d'administration centrale, ce qui est un droit qui leur est dû. Doublée parfois de condescendance, cette attitude intolérable, est aux antipodes de votre personnalité Monsieur Le Ministre, de votre image personnelle et de la relation de respect réciproque que vous maintenez avec la représentation du secteur privé.

Tous ces dysfonctionnements favorisent un climat de tension, de suspicion, et de méfiance généralisée. C'est de tout le contraire dont nous avons besoin : une relation des entreprises avec les régies

financières empreinte de confiance. Restaurer cette confiance est devenu un impératif.

La confiance et le respect doivent être restaurés. C'est la raison pour laquelle le monde des affaires continuera à soutenir toutes les mesures que vous prendrez dans cette perspective, et il vous encourage à aller plus loin et plus vite dans les nouvelles orientations que vous vous êtes fixées.

Excellence Monsieur le Ministre,

En vous faisant part de toutes ces difficultés, inconforts, frustrations et humiliations, je ne fais que retracer humblement les sentiments des chefs d'entreprise. Avec eux, nous voudrions rappeler à nos interlocuteurs que le chef d'entreprise n'a pas que des devoirs, le chef d'entreprise a aussi des droits qui doivent être respectés et protégés. L'administration toute entière doit pouvoir descendre de son piédestal pour sauver le Cameroun.

En réalisant que le changement de paradigme fiscal que nous appelons de nos vœux n'est point possible sans une volonté farouche de le réaliser, nous comprenons que cette volonté peut être freinée par l'obligation de respect des repères du Programme économique et financier que le Cameroun a engagé avec le FMI.

Pour autant, il importe d'attirer l'attention sur le fait qu'à mesure que les repères du Programme sont satisfaits dans un contexte morose de l'activité économique, les entreprises seront de plus en plus affaiblies, ce qui induirait des risques de dérapage du Programme, sauf à pressurer encore plus les entreprises au point de les vouer à la mort et donc in fine de tuer le Programme.

C'est pourquoi, Excellence Monsieur Le Ministre, le GICAM en appelle à la signature d'un contrat de performance avec l'Etat. Dans ce contrat, et en ligne avec les propositions de réforme fiscale du GICAM - notamment pour ce qui est de la modification du



système d'imposition dans un contexte de stabilité fiscale -, le secteur privé s'engage dans le processus d'élargissement de l'assiette fiscale, avec au bout du compte une augmentation de la masse des impôts et taxes payés.

Nous ne pouvons pas continuer à céder à la peur et nous contenter de réformettes. Nous devons oser et prendre le risque avec un tel contrat de performance qui, dès lors, constitue un pari calculé sur l'avenir de nos entreprises et de notre économie.

Je vous remercie pour votre aimable attention

Célestin Tawamba
Président du Gicam